

UNIVERSITE LYON 2 (LUMIERE)

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs de recherche hors classe, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Chef-fe de projet ou expert-e en ingénierie des systèmes d'information, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LYON 2 (LUMIERE), session 2023

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs de recherche hors classe,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs de recherche hors classe dans la branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Chef-fe de projet ou expert-e en ingénierie des systèmes d'information, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LYON 2 (LUMIERE), au titre de l'année 2023 :

Madame VON BUELTZINGSLOEWEN Isabelle, professeure des universités de classe exceptionnelle, présidente, Université Lumière Lyon 2, Lyon.

Monsieur STEUNOU Pierre-Yves, ingénieur de recherche hors classe, vice-président, Université Lumière Lyon 2, Lyon.

Monsieur BRUNEL Jean-François, ingénieur de recherche hors classe, expert, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Bourgogne Franche Comté, Dijon.

Madame CAUCHY Laurence, ingénieure de recherche hors classe, experte, Université Lyon 3 Jean Moulin, Lyon.

Madame MARANDEL Marie-Reine, administratrice civile hors classe, Université Lumière Lyon 2, Lyon.

Monsieur BENOIST Vincent, ingénieur de recherche hors classe, suppléant, Université Lumière Lyon 2, Lyon.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Lyon, le 20 septembre 2023

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services

Irène GAZEL